



AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

APPEL A CANDIDATURES EN EXTERNE

Direction des Ressources Humaines

Le 24 avril 2026,

La commune de L'Union recherche une auxiliaire de puériculture contractuelle.

Lancement appel à candidatures : 24 avril 2026

Prise de poste : 24 août 2026

Si vous souhaitez candidater, nous vous invitons à vous rapprocher de la Direction des Ressources Humaines de la ville de L'Union :

Direction des Ressources Humaines :

05-62-89-22-88/94

rh@mairie-lunion.fr

Statut :

- Contractuel de droit public
- Rémunération sur le grade d'auxiliaire de puériculture (Catégorie B)

Afin de vous accompagner dans votre réflexion, nous vous présentons ci-dessous les grandes lignes d'un poste d'auxiliaire de puériculture :

MISSION GENERALE

Au sein de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, l'auxiliaire de puériculture assure l'accueil, les soins quotidiens, les activités dans le cadre du projet de l'établissement afin de répondre aux besoins de l'enfant.

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE

Sous l'autorité directe d'une Responsable d'Établissement d'accueil petite enfance

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU POSTE

Service Petite Enfance comprenant une crèche collective de 20 places et un multi accueil de 14 places.
31240 L'Union

TEMPS DE TRAVAIL

35 heures, temps travaillé 37h/semaine avec 12 RTT/an.

Fermeture des structures 4 semaines en août et 1 semaine à Noël.

ACTIVITES

Accueil des enfants

- Veiller au bon développement psychique, physique et moteur de l'enfant ; l'accompagner dans les différentes étapes de son évolution
- Connaître et identifier les besoins (physiques, moteurs et affectifs) de l'enfant de 0 à 6 ans, en fonction de son âge, sa culture, ses habitudes, ses choix ou ceux de ses parents
- Faire l'adaptation d'un ou des enfants en vue d'une entrée
- Favoriser la socialisation du jeune enfant
- Gérer les conflits entre les enfants
- Concourir à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou une maladie chronique.
- Repérer et signaler les enfants en détresse

Accueil des parents

- Accueillir et accompagner les familles, en respectant et en valorisant la fonction parentale
- Communiquer avec la famille au quotidien ; établir une relation de confiance avec les parents
- Assurer le relai entre la structure d'accueil et les familles
- Mettre en place les mesures permettant la participation des parents à la vie de la crèche

Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants

- Aménager des espaces de vie (repos, repas, jeux, etc.) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants
- Organiser la journée (activités, sorties, temps calme,) en fonction des enfants accueillis (âge, rythme, besoins, etc.)
- Assurer la sécurité affective et physique de l'enfant
- Réaliser les soins courants d'hygiène de l'enfant dans le respect de son intimité
- Répondre aux besoins alimentaires de l'enfant et mettre en place autour du repas (ou de la tétée) un moment convivial de rencontre et d'échange
- Respecter le rythme individuel de sommeil de chaque enfant

Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie

- Aider l'enfant à progressivement acquérir des gestes et comportements autonomes (autonomie vestimentaire, alimentaire, motrice, sphinctérienne, etc.)
- Adopter et maintenir des attitudes éducatives conformément au projet de la structure

Élaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants

- Élaborer des projets d'activités en lien avec les projets pédagogiques
- Organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression
- Participer au partenariat mis en place avec les partenaires de la commune (halte-garderie, ludothèque, bibliothèque, écoles, etc.)
- Participer aux sorties et activités pédagogiques mises en place pour les enfants
- Organiser les temps de festivité (fêtes, spectacles, etc.)

Mise en œuvre des règles de sécurité

- Proposer à l'enfant un environnement sécurisé à l'intérieur comme à l'extérieur (jardin, promenade, voiture, etc.)
- Connaître et mettre en application les consignes en matière de sécurité et d'appel d'urgence

- Utiliser du matériel de puériculture homologué et conformément aux notices d'utilisation
- Suivre les protocoles liés au rangement des produits, médicaments, ustensiles et objets potentiellement dangereux
- Appliquer les principes de prévention des lombalgies et troubles musculo-squelettiques
- Assurer la sécurité et prévenir l'accident
- Alerter et réagir en cas d'accident

Mise en œuvre des règles de santé et d'hygiène

- Estimer l'état de santé général de l'enfant ; connaître, repérer et signaler à la responsable les signes de mal-être de l'enfant
- Participer aux visites médicales des enfants
- Connaître et savoir appliquer les consignes et veiller à respecter le protocole individuel de chaque enfant et le protocole général de soins des structures d'accueil petite enfance
- Réceptionner les repas et préparer les gouters et biberons en tenant compte des règles de diététique et d'hygiène, ainsi que des besoins nutritionnels des enfants

Aménagement, utilisation, nettoyage et désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel

- Assurer l'aménagement, l'utilisation, l'hygiène et l'entretien des lieux de vie de l'enfant
- Assurer l'utilisation, l'hygiène et l'entretien du matériel pédagogique et de puériculture
- Appliquer les protocoles d'entretien de la structure
- Gérer les stocks : pédagogiques, alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien, etc.

Transmission d'informations

- Rechercher, sélectionner et traiter les informations
- Respecter le secret professionnel et le devoir de réserve
- Être garant des procédures administratives en vigueur dans la structure et plus largement la collectivité (règlement, notes de services, etc.)
- Rendre compte d'observations et d'activités effectuées
- Recevoir et transmettre à l'encadrement et à l'équipe les informations orales ou écrites concernant l'enfant et sa famille
- Veiller à avoir les informations nécessaires concernant les enfants accueillis ou à accueillir
- Communiquer avec les familles et transmettre les informations orales et écrites nécessaires

Participation à l'élaboration du projet d'établissement

- Situer sa fonction et son rôle dans un établissement, un service, une équipe pluridisciplinaire
- Participer au travail de l'équipe et aux réunions
- Participer aux formations
- Encadrer les stagiaires

Assurer des missions secondaires de manière suivie ou ponctuelle (exemples : suivi photos, préparation commandes, stock couches, décoration, planning entretien, etc.)

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Contacts permanents avec les enfants
- Relations quotidiennes avec les parents
- Relations quotidiennes avec les différents membres de l'équipe
- Echanges réguliers avec la directrice de l'EAJE et en relais avec l'équipe d'encadrement
- Relations ponctuelles avec les personnels intervenant régulièrement dans la structure
- Relations ponctuelles avec les intervenants, les organismes extérieurs et les partenaires institutionnels et les acteurs de la vie locale, notamment associatifs

SUJETIONS PARTICULIERES LIEES A LA FONCTION

- Planning avec horaires variables en fonction des besoins du service
- Congés restants à prendre en fonction de l'organisation générale (activités prévues, congés ou absences des agents du service)

MOYENS A DISPOSITION

- Local adapté à l'accueil des enfants et des familles
- Réunions d'équipe
- Formations

COMPETENCES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE AU REGARD DES EXIGENCES

- Connaissance et respect de l'organisation territoriale
- Aptitude à travailler en équipe et à communiquer
- Connaissance de la législation en matière d'encadrement et d'accueil des enfants
- Capacité d'observation, d'organisation, de réflexion et d'adaptation dans son travail au quotidien
- Disponibilité

- Connaissance des différentes étapes du développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 3 ans
- Notions d'ergonomie spécifiques aux lieux d'accueil du jeune enfant
- Principes d'hygiène corporelle (toilette, change, habillement, etc.)
- Règles de base en diététique et hygiène alimentaire du jeune enfant
- Notions sur les techniques d'animation de jeunes enfants et utilisation de supports pédagogiques adaptés
- Connaissance des maladies infantiles et signaux d'alerte (fièvre, poussées dentaires, érythème, etc.), des symptômes et conduites à tenir
- Connaissance des règles et consignes de sécurité et d'hygiène
- Connaissance des principes de prévention des lombalgies et troubles musculo-squelettiques

DIPLÔME EXIGE

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

REGLEMENTATION

Décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux

Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique